

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET
TECHNOLOGIQUES**

Extrait des délibérations de la séance du 18 mars 2024

AFFAIRE N° 1

PETITIONNAIRE : société civile immobilière HTA
COMMUNE : Bruyères
RELATIVE A : création d'une chambre funéraire
RAPPORTEUR : DCL

Le projet présenté :

M. CLAUDEL, représentant la DCL, présente le dossier de demande d'autorisation de la société civile immobilière HTA installée à Epinal, concernant la création d'une chambre funéraire à Bruyères, 1, Zone Artisanale de Barbazan. Il propose qu'une suite favorable soit réservée à ce dossier par la prise de l'arrêté préfectoral d'autorisation présenté.

Entrée du pétitionnaire :

Cette affaire ne soulevant pas de questions ni de remarques, est entendu le pétitionnaire représenté par M. Marcel HOGNON, gérant.

M. HOGNON expose son dossier et répond à Mme BEGEL, représentant le conseil départemental, qu'il est, en sa qualité de gérant d'une entreprise de pompes funèbres, déjà exploitant de plusieurs funérariums à Golbey, Epinal et Thaon.

Les membres du conseil n'ayant plus de questions à poser au pétitionnaire, il quitte la séance.

Vote :

Cette affaire ne soulevant plus de questions ni de remarques, il est procédé au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émet un avis favorable au projet de prescriptions présenté.

Le président,

David PERCHERON